



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-431**

Séance publique du

**28 septembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1141456-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION GULLIVER -  
PRÊT DE SPECIMENS APPARTENANT A LA VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Charlotte BENON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2018

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION GULLIVER - PRÊT DE SPECIMENS APPARTENANT A LA VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par l'association Gulliver pour le prêt de spécimens illustrant la classification des êtres vivants dans le cadre d'une exposition à Cabasse (83).

L'association Gulliver qui développe depuis plus de 20 ans des projets et des actions autour des processus liés aux apprentissages et à la transmission des savoirs, coordonne la Fête de la Science dans le Var depuis 2013. A ce titre, elle organise en partenariat avec l'association Histoire et Patrimoine de Cabasse, une exposition « *Tous en boîte* » qui sera présentée à Cabasse du 6 au 14 octobre 2018, pendant la durée de la manifestation.

Ce prêt rentre dans les missions de valorisation de la culture scientifique du Muséum qui collabore depuis de nombreuses années avec l'association Gulliver.

Cette exposition permettra à un large public de découvrir des spécimens issus des collections de la Ville. Ainsi, de nombreux animaux naturalisés, squelettes, insectes et autres illustreront la diversité du monde vivant et serviront de support pour expliquer au public comment les scientifiques classent les espèces dans des familles.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir un contrat de prêt à titre gracieux.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de prêt jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre l'association Gulliver et la Ville d'Aix-en-Provence,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

DL.2018-431 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION GULLIVER - PRÊT DE SPECIMENS APPARTENANT A LA VILLE (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE) - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Présents et représentés	: 43
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal flourish underneath.

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Muséum d'Histoire Naturelle  
Direction archéologie et Muséum  
7 rue des Robiniers  
13090 Aix-en-Provence  
Tél 04 88 71 81 81  
contact\_museum@mairie-aixenprovence.fr

## **CONVENTION DE PRET RELATIVEMENT A DES SPECIMENS D'HISTOIRE NATURELLE**

L'an deux mille dix-huit et le

### **ENTRE**

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par le Maire en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

### **ET**

L'association Gulliver, les quatre chemins, 83460 Les Arcs, représentée par son Directeur, Monsieur Lénaïc FONDREVELLE, d'autre part,

### **PREAMBULE**

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence a été sollicité par l'association Gulliver pour le prêt de spécimens d'histoire naturelle pour illustrer la classification des êtres vivants dans le cadre d'une exposition à Cabasse organisée à l'occasion de la fête de la Science du 6 octobre 2018 au 14 octobre 2018.

Ce prêt rentre dans les missions de valorisation de la culture scientifique du Muséum qui collabore depuis de nombreuses années avec l'association Gulliver. Cette exposition permettra au public le plus large de découvrir des spécimens issus des collections de la Ville. Ainsi, de nombreux animaux naturalisés, squelettes, insectes et autres illustreront la grande diversité du monde vivant et serviront de support pour expliquer au public comment les scientifiques classent les espèces dans des familles.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il convient d'établir, entre les deux collectivités, une convention fixant les modalités du prêt.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence prête à titre gracieux à l'emprunteur les spécimens figurant dans la fiche objet ci-jointe. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles est réalisé le prêt.

### **ARTICLE 2 - LIEU DE L'EXPOSITION**

L'exposition « Tous en boîte » se tiendra à la salle du moulin, 83 340 Cabasse.

### **ARTICLE 3 - DUREE DU PRET**

Le prêt s'effectue du 6 octobre 2018 au 14 octobre 2018.

Le contrat sera en vigueur de sa date de notification jusqu'au retour des œuvres, après constat contradictoire (cf. articles 6 et 9).

### **ARTICLE 4 – ASSURANCE**

L'emprunteur doit faire assurer les objets de **clou à clou** par son assurance. L'attestation d'assurance doit inclure la garantie casse. Ladite attestation d'assurance doit être libellée à l'adresse des réserves du Muséum, lieu d'enlèvement des objets : **140 rue Marcelle Isoard - 13290 Aix-en-Provence.**

L'emprunteur doit faire parvenir un exemplaire de ce contrat signé et accompagné de l'attestation d'assurance au **Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence - 7 rue des Robiniers - 13090 Aix-en-Provence** 15 jours avant la prise des objets.

#### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

Le transport des objets prêtés ainsi que le conditionnement de ceux-ci sont à la charge pleine et entière de l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à informer le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence du jour de l'enlèvement des objets ainsi que du jour de retour des objets.

#### **ARTICLE 6 - ETAT DES OEUVRES**

L'état des œuvres prêtées fera l'objet d'un constat contradictoire (fiche ci-jointe) avant emballage et remise au transporteur, et à leur retour après déballage.

#### **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR – COMMUNICATION**

L'emprunteur s'engage à notifier le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence sur les cartels de l'exposition ainsi que sur toutes publications, supports ayant attrait à l'exposition. Les publications pour lesquelles l'objet prêté a servi de matériel d'étude doivent mentionner le nom du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence. L'emprunteur s'engage à prendre soin des objets prêtés. Les éventuels dégâts et/ou modifications portés aux objets doivent être immédiatement indiqués au prêteur

#### **ARTICLE 8 – RESILIATION**

Le non-respect d'une de ces clauses entraînerait, la résiliation de la présente convention.

#### **ARTICLE 9 - ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION**

La présente convention signée par Madame le Maire entrera en vigueur à partir de la date de sa date de notification aux intéressés.

#### **ARTICLE 10 – LITIGE**

En cas de litige sur l'application des termes de la convention, la partie la plus diligente saisira le Tribunal Administratif de Marseille. Toutefois, les parties, d'un commun accord, s'engagent à privilégier la voie de la négociation, de la conciliation ou de la transaction pour essayer de régler entre elles tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de la convention.

Fait à Aix-en-Provence, le :  
Pour la Commune d'Aix-en-Provence,  
Le Maire Maryse JOISSAINS MASINI, ou son représentant

Pour l'emprunteur,  
Le Directeur de l'association Gulliver, Monsieur Lénaïc FONDREVELLE

### Liste des Objets prêtés

Nom de l'Objet	Nb	Localisation	N° Inventaire MHN-AIX	Commentaires	Dimensions (L - l - h)	Valeur Assurance
Squelette de carpe	1	Réserves	-	Matériel pédagogique		50
Squelette de chimpanzé	1	Réserves	-	Matériel pédagogique		300
Renard roux	1	Réserves	VE.2003.30.1			400
Flamant rose (adulte et juv)	2	Réserves	VE.2006.2.3 VE.2006.2.4			1000
Sonneur à ventre de feu	1	Réserves	VE.2006.13.7			50
Lérot	1	Réserves	VE.2003.39.1			200
Amblypyge	1	Réserves	-			100
Boîte-Scorpions	1	Réserves	-			100
Boîte Crustacés	1	Réserves	-			100
Boîtes papillons exotiques	1	Réserves	-			100
Ornithorynque	1	Réserves	VE.1905.1938.1			600
Castor d'Europe	1	Réserves	VE.2011.67.1			700
Canard souchet mâle	1	Réserves	VE.1898.211.1			200
Crâne Éléphant d'Asie	1	Réserves	VE.2011.69.184			1000
Crâne Dugong	1	Réserves	VE.2012.38.1			350
Crâne Dauphin de Risso	1	Réserves	VE.2011.69.22			300
Crâne Macroscélide d'Afrique du Nord	1	Réserves	VE.2004.3.3			100
Python birman	1	Réserves	VE.2006.8.1			2400
Squelette Chauve-souris	1	Réserves	-	Matériel pédagogique		50
Nandou d'Amérique	1	Réserves	VE.1.1.1			1200



Wallaby de Bennett	1	Réserves	VE.2011.81.1			1000
Squelette Manchot royal	1	Réserves	VE.2011.69.212			300
Crâne Alligator du Mississippi	1	Réserves	VE.2006.7.1			200
Moulage Crocodile Cerin	1	Réserves	-			100
Moulage Crâne Homo sapiens	1	Réserves	-			200
Mannequin Lucy	1	Réserves	-			48 000
Caméléon	1	Réserves	-	Fluide		200
Fouette-queue	1	Réserves	-	Fluide		200
Serpent	1	Réserves	-	Fluide		100
Grenouille	1	Réserves	VE.1.2029.1	Fluide		100
Salamandre	1	Réserves	VE.1.2025.1	Fluide		100
Barbeau	1	Réserves	VE.2015.44.2	Moulage		150
Écureuil roux	1	Réserves	VE.2003.16.1			200
Mésange charbonnière	1	Réserves	VE.2003.46.1			220
Éponge	1	Réserves	-			50
Calamar	1	Réserves	-	Fluide		100
Étoile de Mer	1	Réserves	-			50
Oursin	3	Réserves	-			60
Coquillage géant	1	Réserves	-			100
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>					<b>60 730 €</b>

Nom & Signature du Responsable

Nom & Signature Emprunteur

Lu & Approuvé, le 03 / 09 /2018

Lu & Approuvé, le / /2018

Rendu le, / /

Nom-Prénom